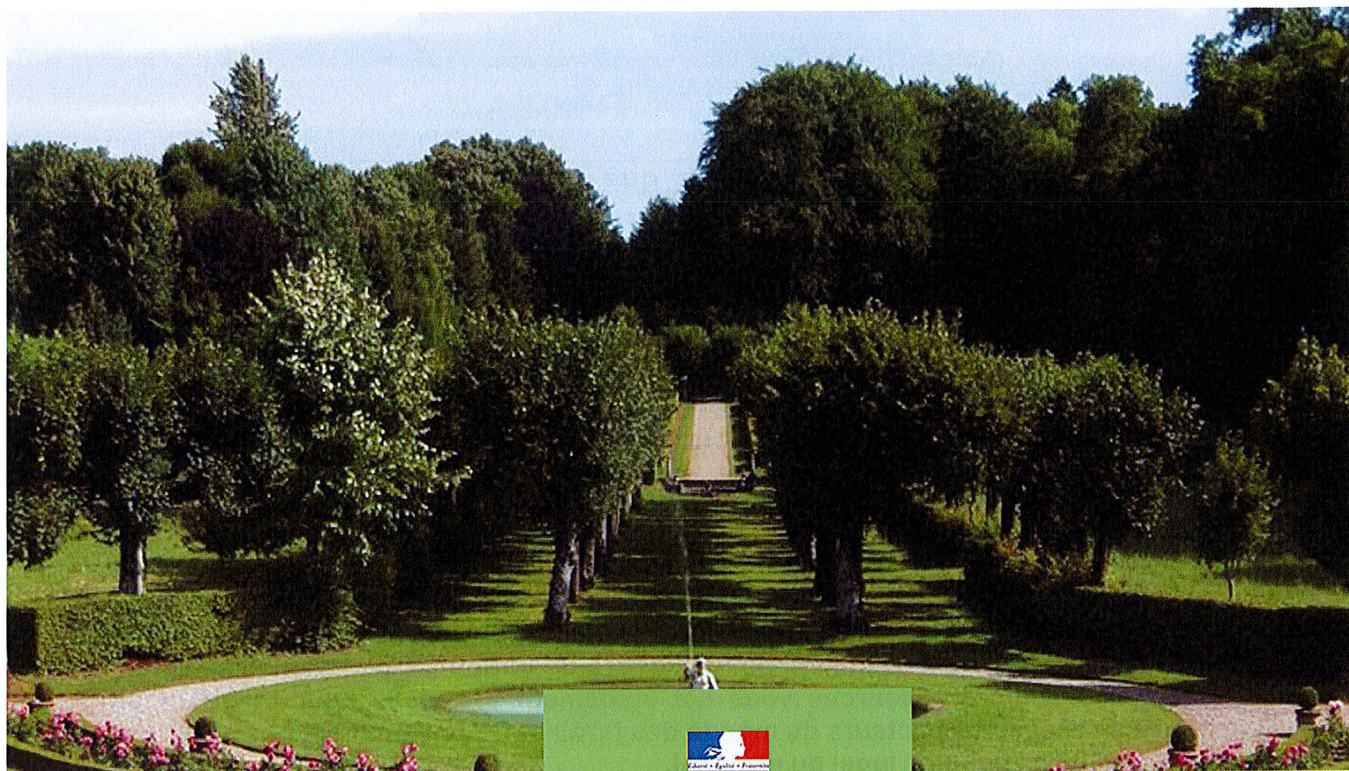




RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Guide pratique

Chaque premier week-end du mois de juin, les Rendez-vous aux jardins rassemblent en France plus de 2 300 parcs et jardins historiques et contemporains, privés et publics, et accueillent près de deux millions de visiteurs.

Cette manifestation, organisée par le ministère de la Culture, a pour objectif de faire découvrir à un large public la richesse et la diversité des parcs et jardins tout en s'attachant à mettre en valeur leur dimension artistique et culturelle. Elle permet également de sensibiliser les visiteurs aux actions mises en œuvre afin de faire connaître, conserver, restaurer, créer des jardins et former les jardiniers et paysagistes.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Focus/Parcs-et-jardins>

Outre l'ouverture massive de parcs et jardins privés et publics, cette manifestation est l'occasion de mettre en place des animations (3 500 en 2017), notamment sur le thème national : visites guidées, démonstrations, ateliers pour les enfants, expositions, promenades musicales, jeux/concours, etc.

Les Rendez-vous aux jardins ont lieu pendant 3 jours (vendredi, samedi et dimanche), la journée du vendredi - plus particulièrement réservée aux scolaires - représentent une occasion privilégiée de collaborer avec des structures éducatives. Le samedi et le dimanche, les jardins sont largement ouverts à tous les publics.

Les directions régionales des affaires culturelles, responsables de la mise en œuvre de cette opération dans les régions, établissent un programme qui recense tous les parcs et jardins ouverts et présente les animations organisées spécifiquement à cette occasion. Ce programme est largement diffusé sous format web et/ou papier.

- Vous êtes propriétaire d'un jardin que vous souhaitez ouvrir dans le cadre des Rendez-vous aux jardins.
- Vous êtes propriétaire d'un jardin et vous souhaitez proposer une animation.
- Vous êtes un professionnel, une association..... et vous souhaitez proposer une animation à un propriétaire de jardin lors des Rendez-vous aux jardins (ou plus longtemps pendant la saison).

Ce guide ressource vous accompagnera dans vos démarches

Il vous indiquera la procédure à suivre pour ouvrir votre jardin et vous donnera des idées pour organiser des activités spécifiques dans le cadre de cette manifestation. Une liste de contacts et d'organismes ressources vous est également proposée pour favoriser une meilleure mise en réseau des acteurs du monde des jardins. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être enrichie à l'échelon local ou régional.

nb : aucun accord n'a été formellement établi avec tous ces organismes dans le cadre des Rendez-vous aux jardins, dont les coordonnées vous sont transmis à titre indicatif. Il vous revient, en fonction de vos choix, de contacter éventuellement l'un ou plusieurs de ces professionnels et de ces associations spécialisées pour leur proposer de mener un projet en commun.





Comment inscrire son jardin ?

Quelles sont les conditions à remplir pour ouvrir votre jardin ?

- Le jardin, historique ou contemporain, doit avoir un intérêt esthétique, architectural, paysager, botanique...
- Il doit être entretenu.
- L'accueil du public doit être assuré dans les meilleures conditions. Il est souhaité :
 - la présence du propriétaire, du jardinier, ou d'un accompagnateur ;
 - l'organisation de visites guidées et/ou la mise à disposition de supports d'aide à la visite.
- L'accès du jardin à des tarifs préférentiels et l'organisation d'animations exceptionnelles sont préconisés.
- La gratuité doit être privilégiée pour les moins de 18 ans, notamment le vendredi (journée plus particulièrement dédiée aux scolaires).

Quelles sont les démarches à suivre ?

Les inscriptions se font en ligne sur l'application Open Agenda. Rendez-vous sur l'agenda de voter région : <https://openagenda.com/agendas?search=rendez-vous+aux+jardins> -

Chaque fiche d'inscription fait l'objet d'une validation par l'organisateur en région avant publication sur le site internet national.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'organisateur de l'opération dans votre région (direction régionale des affaires culturelles et l'association des parcs et jardins pour la Bretagne), qui vous accompagnera dans vos démarches :

Auvergne-Rhône-Alpes

M. Jean-Pierre Commun

jean-pierre.commun@culture.gouv.fr

Bourgogne-Franche-Comté

Mme Domitille Blanc

domitille.bland@culture.gouv.fr

Bretagne

APJB - Mme Agnès Gauthier

aggatour@yahoo.fr

Mme Isabelle Baguelin

isabelle.baguelin@culture.gouv.fr

Centre Val de Loire

Mme Dominique Masson

dominique-agnes.masson@culture.gouv.fr

Mme Line Mélézan

line.melezan@culture.gouv.fr

Corse

M. Jean-Luc Sarrola

jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr

Grand Est

Mme Alice Fey

alice.fey@culture.gouv.fr

Guadeloupe

Mme Patricia Sartena

patricia.sartena@culture.gouv.fr

Guyane

Mme Edith Mathis

edith.mathis@culture.gouv.fr

Hauts de France

M. Laurent Barrois

laurent.barrois@culture.gouv.fr

Ile-de-France

Mme Sophie Delvainquière

sophie.delvainquiere@culture.gouv.fr

La Réunion

Mme Martine Akhoun

martine.akhoun@culture.gouv.fr

Martinique

Mme Marlène Desroses

marlene.desroses@culture.gouv.fr

Normandie

Mme Elodie Philippe

elodie.philippe@culture.gouv.fr

Mme Guylène Fauq

guylene.fauq@culture.gouv.fr

M. Emmanuel Jouanno

emmanuel.jouanno@culture.gouv.fr

Nouvelle-Aquitaine

Mme Stéphanie Bérusseau

stephanie.berusseau@culture.gouv.fr

[jardins.nouvelle-](mailto:jardins.nouvelle-aquitaine@culture.gouv.fr)

aquitaine@culture.gouv.fr

Occitanie

Mme Marie-Christine Bohn

marie-christine.bohn@culture.gouv.fr

Pays de la Loire

M. Guillaume de la Chapelle

guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr

Provence Alpes Côte d'Azur

Mme Brigitte Larroumec

brigitte.larroumec@culture.gouv.fr

- Vous pouvez également prendre contact avec le correspondant local **du Comité des Parcs et Jardins** qui collabore, auprès du ministère de la Culture, à l'organisation de cette opération: <http://www.parcsetjardins.fr/associations.php>

Le Comité des Parcs et Jardins de France a été créé en 1990 à l'initiative de l'Association des Parcs Botaniques de France, des Vieilles Maisons Françaises, de la Demeure Historique et des associations de Bretagne, de Normandie et de la Sarthe. Il réunit 34 associations régionales et départementales.



Quelles animations organiser et quels contacts prendre ?

Vous avez le loisir d'organiser tout type d'animation et pour tous les publics, durant le week-end, et plus particulièrement pour les scolaires de vendredi.

Ces animations peuvent être :

- des visites guidées d'un jardin ou un parcours de plusieurs jardins (privés et/ou publics) sous la conduite du propriétaire, d'un jardinier, d'un paysagiste, d'un guide professionnel, d'un historien, d'une association, etc. ;
- des parcours urbains de jardin en jardin sous la conduite des services des espaces verts de la ville ou autre structure locale ;
- des circuits de visite organisés par des professionnels du patrimoine des jardins et du paysage : Villes et pays d'art et d'histoire, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ;
- des démonstrations de savoir-faire (technique de jardinage, taille d'arbustes, de fleurs...) par des professionnels ;
- des ateliers, pour tous les publics (ateliers de rempotage, d'art floral, de dessins, de plans de jardins, de réalisation d'herbier, de cuisine, de photos, de senteurs, ateliers liés à la biodiversité, à l'eau, à l'installation de ruches, etc. ;
- des créations de jardins ou de potagers, éphémère durant les RDVJ ou pérenne (avec éventuellement des visites de scolaires plusieurs fois dans l'année, à chaque changement de saison, par exemple et présentation d'un projet avec l'école le vendredi ou le mercredi précédent (si plus aisé pour les organisateurs et les parents d'élèves). Ce projet pourrait être mis en œuvre dans le cadre de l'opération "**Adoptez un jardin**" organisée dans certaines régions ;

Cette opération est destinée à faire adopter un jardin par les élèves d'une classe d'une école primaire, d'un collège, ou d'un établissement de l'enseignement agricole. Il s'agit d'une opération d'éducation à l'art des jardins et de sensibilisation au paysage, à l'environnement...

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/55015/426770/version/2/file/jardin%20-%202012%20-%20009%20-%20Adoptez%20un%20jardin%20-%20document%20m%C3%A8re%2028%2008%202012%20.pdf>

- des animations et/ou des promenades musicales (le jardin pourrait être proposé comme lieu de répétition pour les élèves des écoles de musique avant les concours et spectacles de fin d'année de juin par exemple...) ;
- des spectacles, des visites théâtralisées ;
- des jeux de piste, enquête, chasse au trésor, rallye vélo ;
- des lectures (textes, poésies...) dans les jardins par des amateurs ou des professionnels (éventuellement des agents des bibliothèques) ;
- des grainothèques organisées en lien avec des associations spécialisées, ou éventuellement avec des bibliothèques/des médiathèques. Nombre d'entre-elles organisent depuis plusieurs années des grainothèques dans le courant du printemps souvent en association avec des mises en valeur d'ouvrages d'art, botaniques.... sur les jardins.
- le déplacement d'un bibliobus dans le jardin ou d'un agent de la bibliothèque pour proposer des lectures dans les jardins pourrait également être envisagé ;
- des expositions dans le jardin ou dans une médiathèque située à proximité du jardin (présentation d'un projet, soit en amont des Rendez-vous aux jardins soit en restitution du travail effectué) ;
- des conférences par des associations, des professionnels du monde des jardins, des historiens.

Pour mettre en œuvre ces activités, vous trouverez ci-dessous une liste de différents organismes ou personnes que vous pourriez contacter. Si l'organisme possède plusieurs niveaux à l'échelle du territoire (régional, départemental, ville...) privilégiez l'échelon le plus local et contacter de préférence le service de communication ou le service des publics.

LES PROPRIÉTAIRES ET LES JARDINIERS

- **Propriétaire et jardinier du jardin concerné**

La liste des jardins participants est accessible sur le portail national :

<https://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr/>

(lien effectif jusqu'au 28 février environ)

- **Jardiniers municipaux.** Plusieurs interlocuteurs possibles :

- les services des espaces verts de chaque municipalité
- l'association des ingénieurs des villes de France (Hortis)
- l'association des Ingénieurs Territoriaux de France

L'association des Ingénieurs territoriaux de France, forte de ses presque 5000 membres, est un réseau d'échanges et de capitalisation d'expériences au service de l'aménagement et du développement territorial. Implantée dans chaque région.

<http://www.aitf.fr/>

- **Jardiniers et jardiniers d'art dans les domaines nationaux.** Se renseigner auprès des domaines situés à proximité du jardin (intervention à étudier en fonction des disponibilités des jardiniers le vendredi ou le mercredi précédent, sachant que le samedi et le dimanche, ils sont souvent mobilisés dans leurs propres jardins pour accueillir le public. Un circuit de visites entre plusieurs jardins dont un domaine national à proximité (type route des jardins) peut également être étudié.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Focus/Parcs-et-jardins>

- **Jardiniers amateurs**

Il existe de nombreuses associations spécialisées dans le domaine des jardins. Cette liste n'est donc pas exhaustive, vous pouvez également faire des recherches spécifiques dans le périmètre du jardin concerné.

- association Jardiniers de France : <http://www.jardiniersdefrance.com/>
- l'école des jardiniers : <http://lecoledesjardiniers.fr/>
- association Jardinot : <http://jardinot.org/>
- Jardins familiaux et ouvriers <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>
- Jardins partagés : <http://jardins-partages.org/>
<http://www.jardinons-ensemble.org>

A l'échelon départemental :

- Graine de Jardin : <http://www.grainedejardin.fr/>

LES GUIDES PROFESSIONNELS

- **Conférencier et animateur Villes & pays d'art et d'histoire (VPAH) :**

<http://www.vpah.culture.fr/>

Les Villes et Pays d'art et d'histoire - réseau regroupant 188 villes et pays d'art et d'histoire attachées à la valorisation et à l'animation de l'architecture et du patrimoine

- **Guide des offices de tourisme**

<http://www.tourisme.fr/annuaire-offices-tourisme-en-france.htm>

- **Guide des parcs naturels régionaux :** <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

AUTRES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES ET ÉCOLES

Se renseigner en priorité auprès de la structure proche du jardin ou consulter les sites internet ci-dessous

- **Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**

Les CAUE dispensent des conseils pour des particuliers, des élus, des professionnels de la Culture, des enseignants..... Présents à l'échelon départemental, ils assurent régulièrement des permanences auprès des municipalités –

Liste départementale <http://www.fncaue.com/votre-caue-vous-aide/>

- **les bibliothèques et les médiathèques**

Annuaire des bibliothèques départementales de prêt :

<http://www.adbdp.asso.fr/index.php/les-bdp/annuaire-bdp>

- **les conservatoires de musique**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_conservatoires_de_musique,_danse_et_art_dramatique_en_France

- **les théâtres** (se renseigner auprès d'un théâtre de proximité)

- **les écoles d'art, d'architecture, du paysage....**

École nationale supérieure du paysage de Versailles http://www.ecole-paysage.fr/site/ensp_fr/index.htm

École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois <http://www.ecole-nature-paysage.fr/>

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille : <http://www.lille.archi.fr/>

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux : <http://www.bordeaux.archi.fr/>

- **les écoles d'horticulture et d'agriculture**

Liste des établissements d'enseignement agricole : <http://www.educagri.fr/les-etablissements-publics/liste-des-etablissements.html>

Ecole du Breuil : <http://www.ecoledubreuil.fr/>

Ecole d'horticulture du Jardin du Luxembourg :

https://www.senat.fr/visite/jardin/ecole_dhorticulture_du_jardin_du_luxembourg.html

Lycée horticole Montreuil : <http://www.lyceehorticulture93.fr/>

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Jardins

- **Botanistes des jardins des plantes, muséum, association des jardins botaniques**
<http://jbf-pf.org/>
- Associations des Parcs botaniques de France : <http://apbf.asso.free.fr/>
- Société nationale d'horticulture de France : <https://www.snhf.org>
- Centres permanents d'initiative pour l'environnement : <http://www.cpie.fr/index.php>
- Jardins et Santé – Jardins thérapeutiques : <http://www.jardins-sante.org/>
- Les Jardins de Noé : <http://www.jardinsdenoe.org/>
- GNIS : <http://www.gnis.fr/>
- Observatoire de la biodiversité des Jardins : <http://vigienature.mnhn.fr/>

Patrimoine

- **Maisons Paysannes de France** : <http://www.maisons-paysannes.org>
L'association nationale MPF conseille les particuliers et collectivités sur la sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager et organise parfois des visites
- **Vieilles Maisons Françaises** <http://www.vmfpatrimoine.org/>
Cette association, partenaire des Rendez-vous aux jardins à l'échelon national, se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

DES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LES JARDINS

- **Paysagistes**

- Union nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) : <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/>
- Fédération française du Paysage : <http://www.f-f-p.org/fr/>
- Annuaire des paysagistes de France : <http://www.paysagistesdefrance.com/>
- Réseau des acteurs du Paysage et des Territoires & Recherche-Action sur l'Espace public et collectif : <http://viapaysage.blogspot.fr/>

- **Pépiniériste, horticulteur, jardinerie**

Annuaire des pépiniéristes, horticulteurs et jardineries : <http://www.pepinieristesdefrance.com/>

- **Écoles de cuisine**, située à proximité, ou **ateliers floraux** avec, par exemple, un fleuriste près de chez vous



I. Accueillir des enfants lors des Rendez-vous aux jardins

Vous souhaitez inviter une classe dans votre jardin le vendredi des Rendez-vous aux jardins (ou le mercredi précédent si plus aisé pour les organisateurs et les parents d'élèves) et/ou proposer des ateliers à destination des enfants.

Nous vous suggérons de contacter directement une structure scolaire ou éducative. Les listes des écoles, centres loisirs, crèches ou structure d'accueil petite enfance sont accessibles en ligne sur les sites internet des mairies.

Toutes les personnes et organismes ressources mentionnés dans ce guide peuvent aussi être sollicités dans le cadre d'un projet destiné au jeune public le samedi et le dimanche.

II. Accueillir des enfants toute l'année

Une structure scolaire peut être mobilisée dans le cadre de l'opération « Adoptez un jardin »

Cette opération, qui se déroule sur une année scolaire, est destinée à faire adopter un jardin par les élèves d'une classe d'une école primaire, d'un collège, ou d'un établissement d'enseignement agricole. Elle est pilotée par l'enseignant et prend appui sur un ensemble d'interventions et de visites de spécialistes (jardiniers, paysagistes, artistes, botanistes...).

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Focus/Parcs-et-jardins>

Plusieurs sites peuvent vous fournir de supports pédagogiques :

Office central de la coopération à l'école : <http://www2.occe.coop/>

<http://www.jardinvoyageur.com/>

<http://associationjannat.blogspot.fr/>

<http://reseaucoleetnature.org/>

<https://www.jardinons-alecole.org/documents-enfants-jardin-jardinage.html>



Vous souhaitez proposer une animation dans un jardin

Vous êtes une compagnie théâtrale, musicale, une association culturelle, un artiste plasticien, un professionnel du jardin et vous souhaitez entrer en contact directement avec un jardin participant à Rendez-vous aux jardins ou un organisateur en région.

Nous vous invitons à vous rapprocher du propriétaire du jardin directement. Vous pouvez consulter la liste des jardins participants dans votre région sur le portail national :

<https://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr/Dans-votre-region>

(lien actif jusqu'au 28 février)

ou rendez-vous sur les sites internet de chaque drac où le programme régional reste disponible en pdf.

Vous pouvez aussi vous adresser aux services culturels de votre mairie ou à l'office de tourisme pour connaître les jardins près de chez vous.



I. Thème 2018 : L'Europe des jardins

En cette année 2018, labellisée « Année européenne du patrimoine culturel » par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, les jardins sont à l'honneur.

Depuis la Renaissance, les traités d'art des jardins, les plans, les modèles de parterres, les gravures et autres images circulent dans toute l'Europe.

Au XVIII^e siècle, comme les architectes ou les peintres, les créateurs de jardins et les jardiniers exécutaient leur « Grand Tour » en visitant les grands jardins princiers et en échangeant leurs savoirs et savoir-faire. La langue française était alors la langue européenne des jardins, il en reste de nombreux exemples dans le vocabulaire spécialisé.

Les plantes ornementales ont également beaucoup circulé en Europe grâce aux pépiniéristes et au chemin de fer.

Les « jardins à l'italienne », « jardins à la française », « jardins à l'anglaise » ou « jardins hispano-mauresques » ont été aménagés sur l'ensemble du continent européen et inspirent toujours les créateurs contemporains.

II. Les inscriptions via Open Agenda

Les inscriptions se font en ligne sur l'application Open Agenda. Rendez-vous sur l'agenda de votre région : <https://openagenda.com/agendas?search=rendez-vous+aux+jardins>

Chaque fiche d'inscription fait l'objet d'une validation par l'organisateur en région avant publication sur le site internet national.

III. Le visuel national et le matériel de communication

Le visuel de chaque édition fait l'objet d'une consultation de graphistes opérée par le ministère de la culture au niveau national. Il est diffusé sous format numérique à tous les jardins participants et acteurs de la manifestation la 1^{ère} quinzaine d'avril. Les affiches parviennent chez les destinataires 3 semaines avant l'événement.

Par ailleurs les commandes de matériel se font lors de l'inscription via le formulaire Open Agenda. Les colis pré-composés sont destinés aux propriétaires de jardin. Les commandes individuelles sont destinées en priorité aux dracs et aux collectivités territoriales.

Très bons Rendez-vous aux jardins !



Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Département de la communication
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01
www.culturecommunication.gouv.fr

contact.rdvj@culture.gouv.fr

Crédits photographiques :

© Jardin de Silière à Cohons / © Château de la Bussière // © Jardins de Chaligny / © Jardin du Grand Pré Cieux à Le Châtelard / © Jardins du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Sèvre et Bocage, La Flocellière / © Musée de la Prinerie de Verdun / Jardin de l'Evêché de Castres © DDM